Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260427-20260302-DE

CCAS VILLE DE
BÉNODET

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux mille vingt-six, le 27 Avril, à 18h00, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville de Bénodet, sous la présidence de madame Anne Bourbigot, présidente.

Date de convocation et d'affichage	*Date d'affichage*	*Nombre de membres*	
14 avril 2026	14 avril 2026	En exercice	17
		Présents	16
		Votants	16

Membres présents :
Mme Anne Bourbigot, Mme Hélène Le Quinquis, M. Frédéric Nioré, Mme Annie Rannou, Mme Agnès Garel, Mme Stéphanie MORVAN, Mme Christelle ANDRE, Mme Catherine LE GOFF, M. Philippe BAUD, Mme Marie BERNARD, Mme Suzanne Bourbigot, M. Alain FLOC'H, M. Alain Folgoas, Mme Damienne LEGAY, Mme Marie-Hélène LOCATELLI, Mme Françoise REED
Membres absents :
M. Wilfried HOSTIOU
Procurations données :

Mme Christelle ANDRE a été nommée secrétaire de séance

2026-03-02 – Election d'un vice-président

Vu l'article R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un vice-président »,

Vu la délibération n° 2026-04-042 en date du 1er avril 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS,

Vu la délibération n° 2026-04-043 en date du 1er avril 2026 portant élection des membres du Conseil d'administration du CCAS,

Vu l'arrêté n° 15/2026 en date 14 avril 2026 portant nomination, par le Maire, des membres du Conseil d'administration du CCAS,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du vice-président du CCAS,

Considérant que le président a invité les membres présents à faire acte de candidature,

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260427-20260302-DE

Considérant que Mme Hélène LE QUINQUIS s'est portée candidate à la fonction de vice-président du CCAS,

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation du vice-président, à bulletin secret, sauf si le Conseil d'administration en décide autrement à l'unanimité, ou s'il n'a qu'une seule candidature.

Les membres du Conseil d'administration décident :

- **De voter à main levée pour procéder à la désignation du vice-président,**
- **De procéder à l'élection du vice-président du CCAS.**
- **D'élire à l'unanimité Madame Helène LE QUINQUIS en qualité de vice-présidente**

Fait à Bénodet, le 6 mai 2026
Pour extrait conforme,

La Présidente,

MAIRIE DE BENODET (Finistère)

Anne BOURBIGOT